



VILLE DE BRIARE

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 (R.O.B)

SOMMAIRE

Préambule

I. INTRODUCTION

1. Le contexte macro-économique	2
2. Le Projet de Loi de Finances 2023 et son impact sur la collectivité	5

II. RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2022

1. Les grands équilibres	7
2. La dette	8
3. Les recettes de fonctionnement	10
4. Les dépenses de fonctionnement	11

III. PROSPECTIVE POUR 2023

1. Le cadrage et les orientations budgétaires de 2023.....	12
2. Les masses financières	17
3. Les dépenses et recettes d'équipement	18

IV. Conclusion	18
----------------------	----

V. Budgets Annexes	22
--------------------------	----

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire. Il a lieu au sein de l'assemblée délibérante et porte sur les orientations générales du budget, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur l'évolution de l'endettement, dans un délai de 2 mois précédant le vote de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal (art. L 2312-1, al.2 du CGCT).

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018 à 2022 a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientation budgétaire. S'agissant des communes de plus de 3 500 habitants, l'article 13 prévoit l'obligation, avec effet immédiat, d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement annuel.

Rappelons que le ROB n'a pas vocation à se substituer au vote du budget qui recense l'ensemble des recettes et des dépenses. Le présent exposé contient les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil Municipal au cours de laquelle le Budget Primitif 2023 sera voté en mars prochain. De plus, il constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme de la municipalité.

Le Conseil Municipal est invité à débattre sur le ROB pour l'exercice 2023 et à prendre acte, par une délibération spécifique, de la tenue de ce débat et de l'existence de ce rapport. S'agissant d'une formalité obligatoire, la délibération est transmise au contrôle de légalité.

I. INTRODUCTION

1. Le contexte macro-économique

France : une croissance résiliente

Comparée aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Après un recul de 0,2% T/T au T1, l'activité économique a rebondi à 0,5% au T2 avant de ralentir au T3 à 0,2% T/T. La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au T2 (+0,4 T/T après une chute de 1,2% au T1) a fini par légèrement reculer au T3 (-0,1% T/T) dans un contexte d'inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6% en rythme annualisé), l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2% dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre (5,9%) en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, l'inflation française a été de 5,2% en 2022 après 1,6% en 2021. Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants...) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9% enregistrée en moyenne en zone Euro.

Au T3, la croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré pour atteindre 1,7% T/T après deux trimestres à 0,5%. Cette dynamique est largement due aux investissements d'entreprises non financières qui ont bondi de 0,9% au T2 à 3,1% au T3 sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules. Les investissements des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières, ont, eux, reculé de 0,7% après avoir été atones au T2. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative (-0,5 point après -0,2pt au T2) tandis que celle des variations de stock s'est révélée à nouveau positive (+0,3 pt après +0,4 pt au T2).

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5% en moyenne en 2023.

Prévisions de croissance (PIB volume)

	2022	2023
Insee (déc. 2022)	+2,5%	/
Banque de France (déc. 2022)	+2,6%	+0,3%
Commission européenne (nov. 2022)	+2,6%	+0,4%
OCDE (nov. 2022)	+2,6%	+0,6%
FMI (oct. 2022)	+2,5%	+0,7%
Gouvernement (PLF 2023)	+2,7%	+1%
Prévisions annuelles Zone euro	2022	2023
BCE (déc. 2022)	+3,4%	+0,5%
Commission européenne (nov. 2022)	+3,3%	+0,3%
OCDE (nov. 2022)	+3,3%	+0,5%
FMI (oct. 2022)	+3,1%	+0,5%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2023
Insee (déc. 2022)	/
Banque de France (déc. 2022) - IPCH	+6,0%
Commission européenne (nov. 2022) - IPCH	+4,4%
OCDE (nov. 2022) - IPCH	+5,7%
FMI (oct. 2022) - IPCH	+4,6%
Gouvernement (PLF 2023)	+4,2%
Prévisions annuelles Zone euro	2023
BCE (déc. 2022) - IPCH	+6,3%
Commission européenne (nov. 2022) - IPCH	+7,0%
OCDE (nov. 2022) - IPCH	+6,8%
FMI (oct. 2022) - IPCH	+5,7%

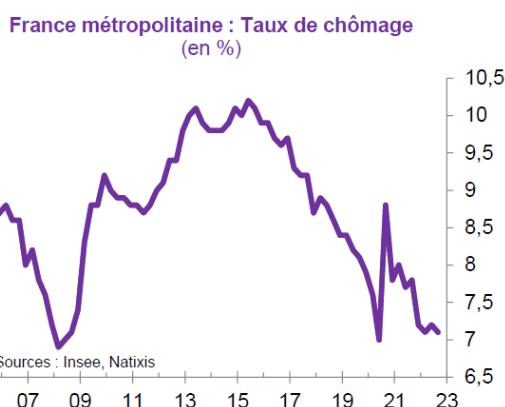
*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2022 et selon l'estimation provisoire de l'[Insee](#) parue le 4 janvier 2023, les prix à la consommation augmenteraient de 5,2 % en moyenne sur un an.

Source: La Banque Postale - DOB en instantané 2023

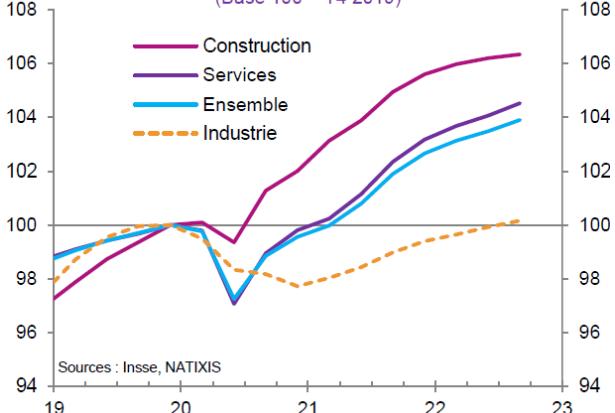
France : le marché du travail

Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. L'emploi a en effet progressé de 3,9% entre fin 2019 et le T3 2022 tandis que le PIB ne progressait que de 1,1%. Si le rythme des créations d'emplois en 2022 a décéléré de moitié, en moyenne, par rapport à 2021, il est demeuré stable à 0,4%T/T sur les trois premiers trimestres de 2022. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie inclue, avaient dépassé leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019, dont près d'un tiers (315K) en raison de l'essor des contrats d'apprentissage. Au sein des services marchands à l'origine de 73% des créations d'emplois, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emplois (324K), largement devant le secteur du commerce (151K) ou celui de l'information et la communication (110K).

Profitant des fortes créations d'emploi dans un contexte de hausse de la population active ,le taux de chômage recule globalement depuis le T4 2020. Il est passé en France métropolitaine de 8,8% au T2 2020 à 7,1% au T3 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an. Selon les dernières données publiées par Eurostat, il serait en baisse au T4 2022, atteignant 7% en novembre. Au T3 2022 ,le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 2,2 millions contre 2,4 fin 2019, soit une baisse de 200K chômeurs en France métropolitaine.



France : évolution de l'emploi par secteur (Base 100 = T4 2019)



Le bassin d'emploi de BRIARE affiche un taux de chômage élevé (17%) (Sources : Insee, RP2013 et RP2019 exploitations principales en géographie au 01/01/2022) par rapport à la moyenne départementale (à 7,2 % au 3ème trimestre 2022).

Emploi - Chômage au sens du recensement		Briare (45053)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2019		1 965
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2019, en %		87,1
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2013 et 2019, en %		-1,8
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2019		70,3
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2019		17,0
<i>Sources : Insee, RP2013 et RP2019 exploitations principales en géographie au 01/01/2022</i>		

Source : Insee, taux de chômage localisé et taux de chômage au sens du BIT

	Taux de chômage (en %)			Variation (en points de %)	
	3 ^e trim. 2021	2 ^e trim. 2022	3 ^e trim. 2022	trimestrielle	annuelle
Cher	7,8	7,5	7,5	0,0	-0,3
Eure-et-Loir	7,2	6,9	6,8	-0,1	-0,4
Indre	7,7	7,3	7,2	-0,1	-0,5
Indre-et-Loire	6,9	6,6	6,5	-0,1	-0,4
Loir-et-Cher	6,5	6,1	6,0	-0,1	-0,5
Loiret	7,5	7,3	7,2	-0,1	-0,3
Centre-Val de Loire	7,2	6,9	6,9	0,0	-0,3
France hors Mayotte	8,0	7,4	7,3	-0,1	-0,7

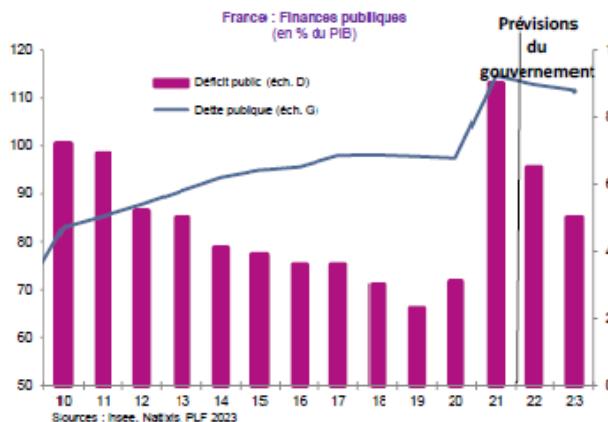
Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.
Accès aux séries longues "taux de chômage".
Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisé.

France: la crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques

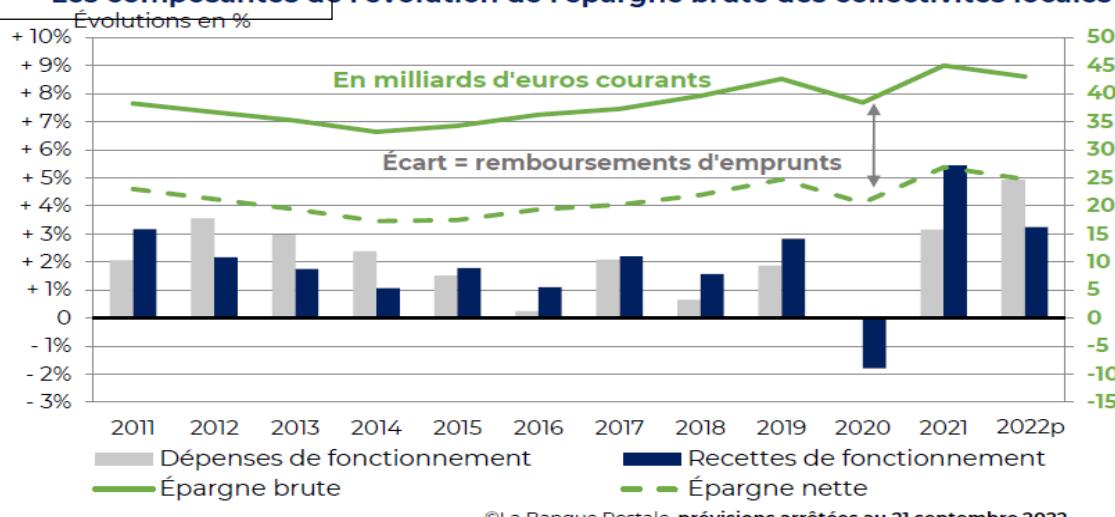
Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9% en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5% en 2022, après 6,5% en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6% du PIB contre 112,8% en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5% du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2% du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9%.

La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement économique à l'œuvre devrait peser sur les finances publiques. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.



Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



2. Le projet de Loi de Finances 2023 et son impact sur la collectivité

La discussion autour du projet de loi de finances a amené le Gouvernement à engager sa responsabilité à cinq reprises en déclenchant l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.

Quant au projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, aucun accord n'ayant été trouvé, il devrait repasser en seconde lecture au Parlement au premier semestre 2023. Il semble qu'impliquer encore plus les collectivités dans le redressement des finances publiques reste l'objectif du Gouvernement, mais sans recours au pacte de confiance initialement envisagé.

Pour rappel, il prévoyait une trajectoire annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement égale à l'inflation moins 0,5%, avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire.

La LFI 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives.

Conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée mais en deux temps, afin de financer le bouclier tarifaire. Les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute cette ressource dès 2023 passent par l'attribution d'une fraction de TVA.

A noter que le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité sera augmenté de 7,1%.

La Dotation Forfaitaire 2023 restera stable, l'écrêtement sera pris en charge par l'Etat d'où l'augmentation - nominale- de 320 millions € sur un total de 26,9 milliards €. Une première depuis treize ans !

La Dotation de Solidarité Rurale, quant à elle, sera à minima identique à celle de 2022.

Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la loi met en place un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques, un bouclier tarifaire et un amortisseur sur les tarifs de l'électricité.

Autre mesure, un « fonds vert» au service de la transition écologique des collectivités (rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; adaptation au changement climatique ; amélioration des friches ; mise en place de zones à faible émission) est augmenté à deux milliards € d'argent frais, le texte adopté limite son application à 2023.

La LFI 2023 met un terme à la DSIL exceptionnelle introduite par le PLF 2021 afin de financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) mis en place pour faire face à la crise sanitaire.

Dans un contexte restant fragile et incertain, ces mesures nécessaires seront-elles suffisantes pour maintenir l'investissement indispensable des collectivités ?

PRÉSENTATION DE L'ANNEE 2022

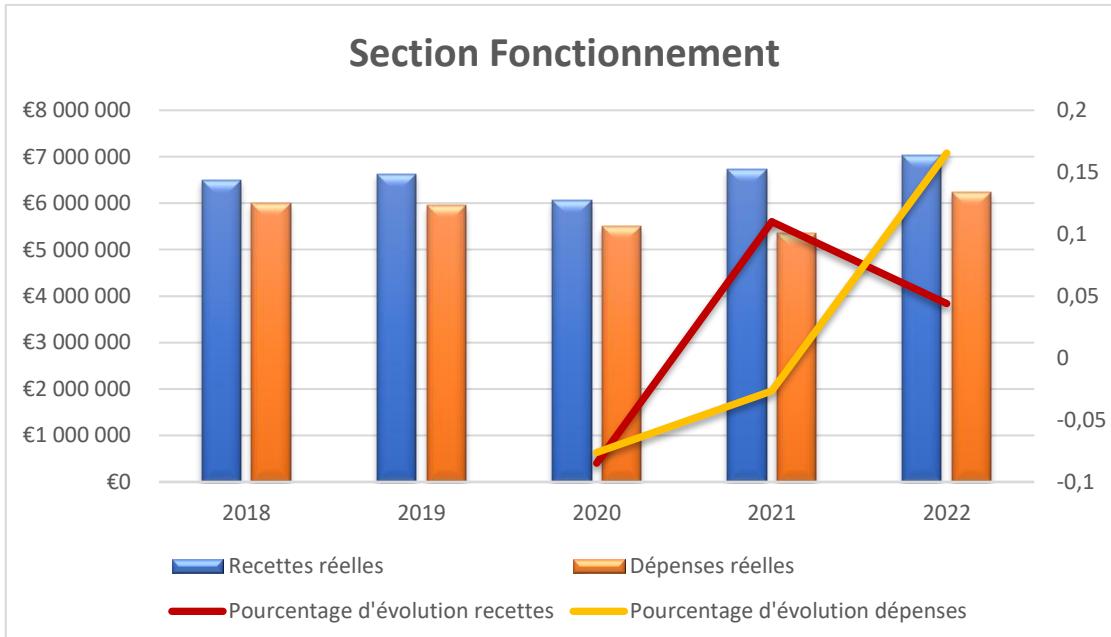
En 2022, la ville de Briare, comme de nombreuses communes en France, a subi une inflation importante et l'envolée des prix dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation et des carburants. Il est également à noter la hausse du point d'indice des agents territoriaux qui s'est répercutee sur la masse salariale.

Les résultats 2022 ne sont pas encore définitifs au moment de la rédaction du rapport.

Cependant on peut déjà estimer que la commune devrait réaliser un volume global de dépenses de 6 241 602€ décomposées ainsi :

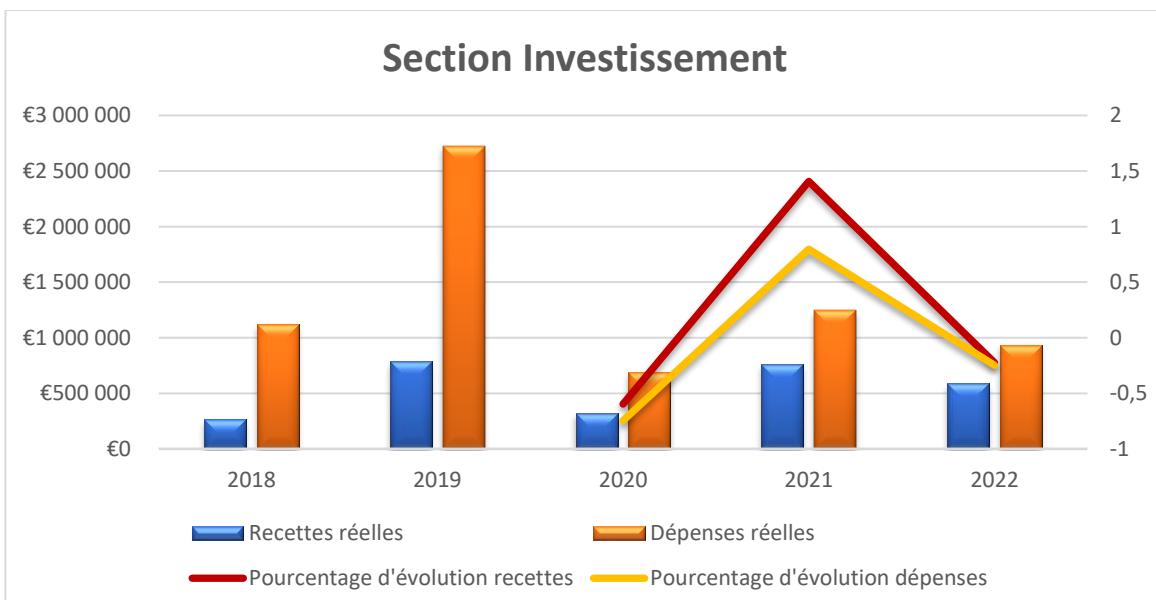
➤ **Section de Fonctionnement (situation au 31/12/2022)**

- Dépenses : 6 241 602€ (CA 2021 : 5 728 633€)
- Recettes : 7 031 443€ (CA 2021 : 6 756 225€)



➤ **Section d'Investissement (situation au 31/12/2022) – hors restes à réaliser**

- Dépenses : 933 215€ (CA 2021 : 1 026 552€)
- Recettes : 589 201€ (CA 2021 : 1 092 589€)



Les résultats 2022 cumulés aux résultats antérieurs, toutes sections confondues, seront de 2 666 576 €.

Le résultat définitif de fonctionnement fin 2022 est estimé à 2 775 885 € et contribuera aux financements programmés (récurrents et nouveaux) pour la fin de la mandature.

Après intégration des restes à réaliser, il est envisagé d'inscrire au budget 2023, un déficit d'investissement de 113 308 €, un besoin de financement à l'article 1068 pour 693 589 € et un excédent reporté de fonctionnement de 2 082 295 €.

1. Les grands équilibres

L'épargne

L'épargne	2018	2019	2020	2021	2022 estimé
Recettes réelles	6 501 558 €	6 630 131 €	6 075 014 €	6 586 783 €	7 013 605 €
Dépenses réelles	5 990 267 €	5 955 031 €	5 501 225 €	5 355 330 €	5 827 152 €
Epargne brute²	511 290	675 100	573 789	1 231 453	1 186 453
Taux d'épargne brute³	7,86%	10,18%	9,45%	18,70%	16,92%
Annuité en capital de la dette	133 716 €	130 391 €	164 655 €	167 882 €	108 333 €
Epargne nette⁴	377 574 €	544 709 €	409 134 €	1 063 571 €	1 078 120 €
Taux épargne nette⁵	5,81%	8,22%	6,73%	16,15%	15,37%

² Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

³ Taux épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

⁴ Epargne nette = épargne brute - annuité en capital de la dette

⁵ taux d'épargne nette = épargne nette / recettes réelles de fonctionnement

La capacité d'épargne brute (dénommée CAF) représente l'excédent de fonctionnement réel diminué des dépenses réelles (hors écritures d'ordre). Elle sert à financer en partie les dépenses d'investissement.

Au 31 décembre 2022 (les comptes 2022 n'étant pas encore arrêtés à la date de réalisation du rapport, les chiffres annoncés ne sont pas stabilisés) le résultat de l'exercice en fonctionnement devrait atteindre environ 789 841 €. Par cumul avec le résultat antérieur reporté, le résultat définitif 2022 s'établira à environ 2 775 885 € (contre 1 986 044 € en 2021). Cet excédent servira au financement du plan pluriannuel d'investissement programmé sur la période 2020-2026. La part d'autofinancement, qui interviendra dans la réalisation des projets à venir, dépendra du niveau des subventions qui seront accordées par nos partenaires.

En complément des données agrégées 2022 de l'épargne brute, il convient de noter la baisse de l'épargne nette estimée à un peu plus de 789 841 €. Cette diminution est due notamment à l'augmentation des fluides (électricité, gaz), des carburants, des coûts des matières premières et de l'alimentation.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)

Pour l'exercice 2022, le niveau de dépenses en investissement s'établit à plus de 809 K€ contre un niveau de dépenses en 2021 d'environ 670 K€.

Parmi les principales opérations réalisées on citera :

- La rénovation de l'éclairage public : 211 671 €
- L'installation du système de vidéoprotection : 200 933 €
- L'acquisition de matériels divers : 19 002 €

Travaux de voirie : 63 714 €

Acquisition de mobil homes pour le camping : 81 550 €

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le groupe scolaire : 9 834 €
- L'acquisition de logiciel : 38 628 €
- Site internet et GRC : 22 908 €
- Reprise de concessions de cimetière : 11 018€
- Equipement numérique dans les écoles : 42 163€
- L'opération façade : 8 456 €

Le plan d'investissement 2022 comprend des investissements récurrents relevant de l'entretien courant de son patrimoine "bâti" et de sa voirie, ainsi que des dépenses liées au fonctionnement des services (renouvellement / acquisition de matériels et du parc informatique). Le renouvellement de ces équipements est nécessaire car il permet aux équipes techniques de disposer de matériels performants et efficaces à la réalisation des chantiers programmés.

Les restes à réaliser qui seront reportés sur 2023 se chiffrent à 628 162 € en dépenses et 47 881 € en recettes (en annexe1 du rapport, le tableau synthétique des opérations 2022 d'investissement intégrant les restes à réaliser).

Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)

	2018	2019	2020	2021	2022 estimé
Dépenses d'équipement	936 474 €	2 586 916 €	526 331 €	669 460 €	808 880 €

En annexe1 du rapport, le tableau synthétique des opérations 2022 d'investissement intégrant les restes à réaliser

2. La dette

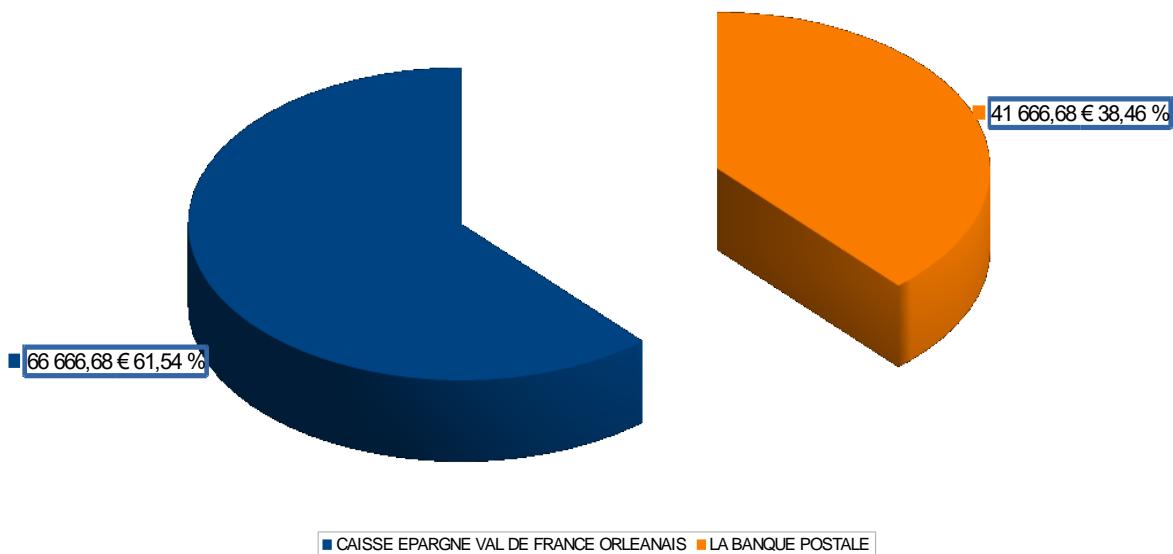
	2018	2019	2020	2021	2022
Encours dette au 1er Janvier	986 190 €	869 141 €	1 238 788 €	1 074 133 €	906 250 €
Annuité en capital	133 716 €	130 353 €	164 655 €	167 882 €	108 333 €
Remboursement anticipé					
Appel d'emprunts					
Transfert CCLCP & Régul					
Dette au 31 décembre	869 141 €	1 238 788 €	1 074 133 €	906 251 €	797 917 €
Montants des intérêts de la dette	22 933 €	18 349 €	16 935 €	12 639 €	8 178 €
Taux d'endettement	13,37%	18,68%	17,68%	13,76%	12,41%
capacité de désendettement	1,70	1,83	1,87	0,74	1,30

L'encours de la dette s'élève désormais à 797 917 € au 31 décembre 2022.

Le ratio de désendettement communal est très faible sachant que le seuil de vigilance national est à 10.

La structure de l'encours de la dette par prêteurs au 31/12/2022

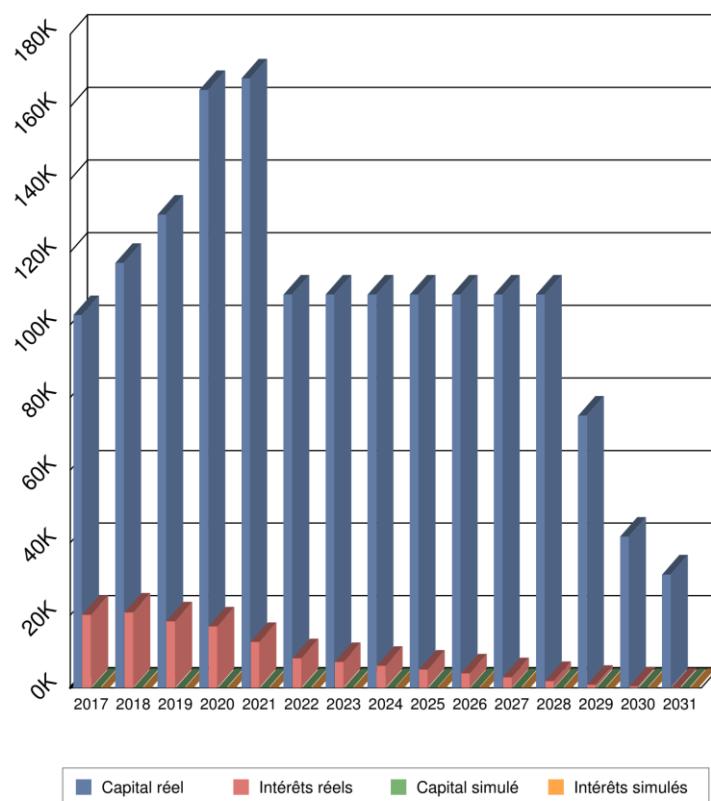
Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2022



Caisse d'Epargne :	66 666.68€	61.54%
La Banque Postale :	41 666.68€	38.46%
TOTAL :	108 333.26€	100%

Le tableau d'extinction de la dette au 31/12/2022

Diagramme de remboursement



3. les recettes de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022 estimé
Chapitre 70 (produits des services)	219 935 €	254 467 €	142 583 €	170 656 €	175 145 €
Chapitre 73 (impôts & taxes)	4 508 936 €	4 280 700 €	4 296 651 €	4 593 404 €	4 718 540 €
Chapitre 74 (dotations/participations)	1 564 262 €	1 538 038 €	1 450 000 €	1 631 450 €	1 631 434 €

La clôture de l'exercice 2022 sera effective à la fin de la journée complémentaire (exercice comptable 2022 qui se termine au 31 janvier 2023). Les éléments présentés dans la colonne 2022 sont une projection des données financières intégrant les liquidations à la date du 31 décembre 2022. A la date d'écriture du rapport des orientations budgétaires, le montant des recettes du compte administratif 2022 n'est pas définitivement stabilisé.

Le produit des services

Le chapitre "70" – produits des services, regroupe les recettes issues des services publics facturés aux usagers (ex : restauration scolaire, école de musique, redevance d'occupation des équipements sportifs, concessions du cimetière ...). Il comprend également les remboursements de personnel, effectués par la CCBLP, pour les agents du service en commun.

Ce chapitre serait en hausse (+2,63%) par rapport à 2021 (+ 4 489€). Cette hausse provient essentiellement des services liés à la jeunesse (cantines, centre de loisirs...) et des concessions cimetière.

La fiscalité

Le chapitre "73" est en hausse par rapport à 2021, essentiellement due à la hausse des bases fiscales.

A cela, il convient d'ajouter le produit lié aux versements de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité dont le produit de collecte globale devrait être en augmentation (+16 474€) et s'établir à un peu plus de 135 742 €. La taxe additionnelle aux droits de mutation a également évolué favorablement (+40 908€) en atteignant le montant de 189 139€

Tableau synthétique d'évolution de la fiscalité des ménages

la fiscalité des ménages		2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021
Taxe d'Habitation	Base	5 773 643	5 833 036	5 823 735			
	Taux	14,73%	14,73%	14,73%			
	Produit	850 458 €	859 206 €	857 836 €	103 759 €	104 546 €	0,76%
Taxe Foncier Bâti	Base	7 147 915	7 496 720	7 490 768	6 536 982	6 733 292	3,00%
	Taux	17,60%	17,60%	17,60%	42,76%	42,76%	0,00%
	Produit	1 258 033 €	1 319 423 €	1 318 375 €	2 337 230 €	2 405 089 €	2,90%
Taxe Foncier Non Bâti	Base	98 749	101 079	103 123	106 378	108 340	1,84%
	Taux	36,19%	36,19%	36,19%	42,79%	42,79%	0,00%
	Produit	35 737 €	36 580 €	37 320 €	45 519 €	46 359 €	1,85%
TOTAL PRODUIT		2 144 228 €	2 215 209 €	2 213 531 €	2 486 508 €	2 555 994 €	3%

Les dotations et concours de l'Etat

Le chapitre "74", déduction faite de la part FCTVA perçue dans le cadre des opérations de rénovation des bâtiments publics et de la voirie, est en légère augmentation par rapport à 2021. En cumul les dotations perçues de l'Etat (DGF et DSR) augmentent en volume d'environ + 15 957€ entre 2021 et 2022.

Pour rappel le détail des contributions de la ville au redressement des finances publiques (baisse de DGF sur la période 2012/2021) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF	1 559 929 €	1 523 338 €	1 444 511 €	1 291 042 €	1 127 160 €	689 688 €	645 434 €	604 143 €	566 249 €	543 673 €	514 285 €

En 2022, la ville a perdu 67% de sa DGF depuis 2012.

Cela représente en volume **une perte sur la période 2012/2022 de 7 090 870 € de recettes** soit 709 087€ annuel.

Une baisse qui continue en 2022 (- 29 388 €).

Autres dotations DSR

	2018	2019	2020	2021	2022 estimé
Dotation Solidarité Rurale (DSR)	243 665 €	274 712 €	262 995 €	283 365 €	328 710 €
	<i>Evolution</i>	<i>12,74%</i>	<i>-4,27%</i>	<i>7,75%</i>	<i>16,00%</i>
Evolution sur la période 2018/ 2022					85 045 €
					34,90%

4. Les dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022 estimé
Chapitre 011 <i>(Charges à caractère général)</i>	1 846 329 €	1 928 370 €	1 592 107 €	1 512 660 €	1 762 294 €
	<i>4,44%</i>	<i>-17,44%</i>	<i>-4,99%</i>	<i>16,50%</i>	
Chapitre 012 <i>(Charges de personnel)</i>	3 329 168 €	3 434 915 €	3 281 040 €	3 316 982 €	3 513 781 €
	<i>3,18%</i>	<i>-4,48%</i>	<i>1,10%</i>	<i>5,93%</i>	
Chapitres 65-67 <i>(Autres charges de gestion courante)</i>	689 001 €	463 432 €	489 696 €	402 030 €	430 830 €
	<i>-32,74%</i>	<i>5,67%</i>	<i>-17,90%</i>	<i>7,16%</i>	
Chapitre 66 <i>(Intérêts de la dette)</i>	22 933 €	18 349 €	16 935 €	9 484 €	8 150 €
	<i>-19,99%</i>	<i>-7,71%</i>	<i>-44,00%</i>	<i>-14,06%</i>	
Total	5 887 430 €	5 845 066 €	5 379 778 €	5 241 156 €	5 715 055 €

Le suivi des charges à caractère général

Les charges à caractère général permettent, en premier lieu, d'assurer le fonctionnement ordinaire de l'ensemble des services municipaux et l'entretien normal du patrimoine communal. Elles permettent, également, d'organiser des événements propres à conforter l'image de la ville, développer son animation et accroître son attractivité.

A la fin de la journée complémentaire et après rattachement des charges à l'exercice, il sera constaté une augmentation de ces dépenses de +16.50 % ce qui représente en volume une augmentation de +249 634 € sur une dépense globale de 1 762 294 €. Cette augmentation s'explique par la crise énergétique et l'inflation que connaît la France. Pour rappel le poste "fluide" représenterait environ 28 % des charges à caractère général contre 21% en 2021. Pour 2023, ce poste est estimé à 27.50% du chapitre 011.

Le suivi des charges du personnel

La réalisation 2022 serait arrêtée à 3 513 781 €, soit une évolution positive par rapport à 2022, essentiellement due à l'augmentation du point d'indice représentant + 4 730€ par mois pour l'ensemble des agents titulaires et stagiaires et + 630€ par mois pour l'ensemble des agents contractuels, soit sur 6 mois, + 32 160€. Ce chapitre devra être revu à la hausse compte tenu des incertitudes sur la revalorisation de certaines catégories. A ce jour, nous n'avons pas les informations nécessaires pour estimer l'impact du chapitre.

Les atténuations de produits

Le montant du FPIC (péréquation horizontale) prélevé en 2022 doit s'établir à 112 100 € contre 113 475 € prélevé en 2021 soit une diminution de près de 1.21 %, ce qui représente en volume une diminution de 1 375 €.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FPIC	121 703 €	70 322 €	111 958 €	124 433 €	113 475 €	112 100 €

Les autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courante devraient être en hausse par rapport à 2021 notamment en raison de la redevance sur les eaux pluviales, ainsi que la hausse des subventions accordées aux associations.

Les intérêts de la dette

En 2022 les charges d'intérêts de la dette ont baissé d'environ 14 %, ce qui représente une économie de 1 334 € sur les charges de fonctionnement par rapport aux crédits consommés 2021.

L'évolution de la dette

La capacité de désendettement de la ville de BRIARE passe à 1.30 contre 0.74 en 2021 (ratio appelé aussi ratio "Klopfen" - Encours de dette / Epargne brute, correspond au nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son résultat brut de fonctionnement). Ce ratio, très important, se maintient à un excellent niveau sachant que 10 est la zone rouge.

Il n'en demeure pas moins que ce ratio reste volatile, puisque dépendant de l'évolution de l'autofinancement. Compte tenu de l'absence de lisibilité dans les grandes réformes institutionnelles à venir, notamment sur la DGF et la fiscalité, il convient de faire preuve d'une très grande prudence dans le choix des investissements à réaliser et de leurs financements, notamment via le recours à l'emprunt.

III. PROSPECTIVE POUR 2023

1. Le cadrage budgétaire

La redynamisation de la ville, soutenue par l'Etat grâce au dispositif « petites villes de demain », est l'axe essentiel qui permettra une transformation éco durable de la collectivité. Il faut poursuivre le programme d'investissement engagé au début du mandat pour transformer durablement le paysage de la commune.

Parmi les axes forts qui seront engagés en 2023, on retrouve l'Education avec la création d'une nouvelle école qui regroupera les trois écoles existantes et qui intégrera un restaurant scolaire, ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments communaux avec le projet de rénovation de la mairie.

La réalisation de ce programme ambitieux dans les années à venir nécessite de renforcer la capacité d'autofinancement et de mobiliser un maximum de recettes d'investissement en faisant appel à l'ensemble de nos partenaires financiers.

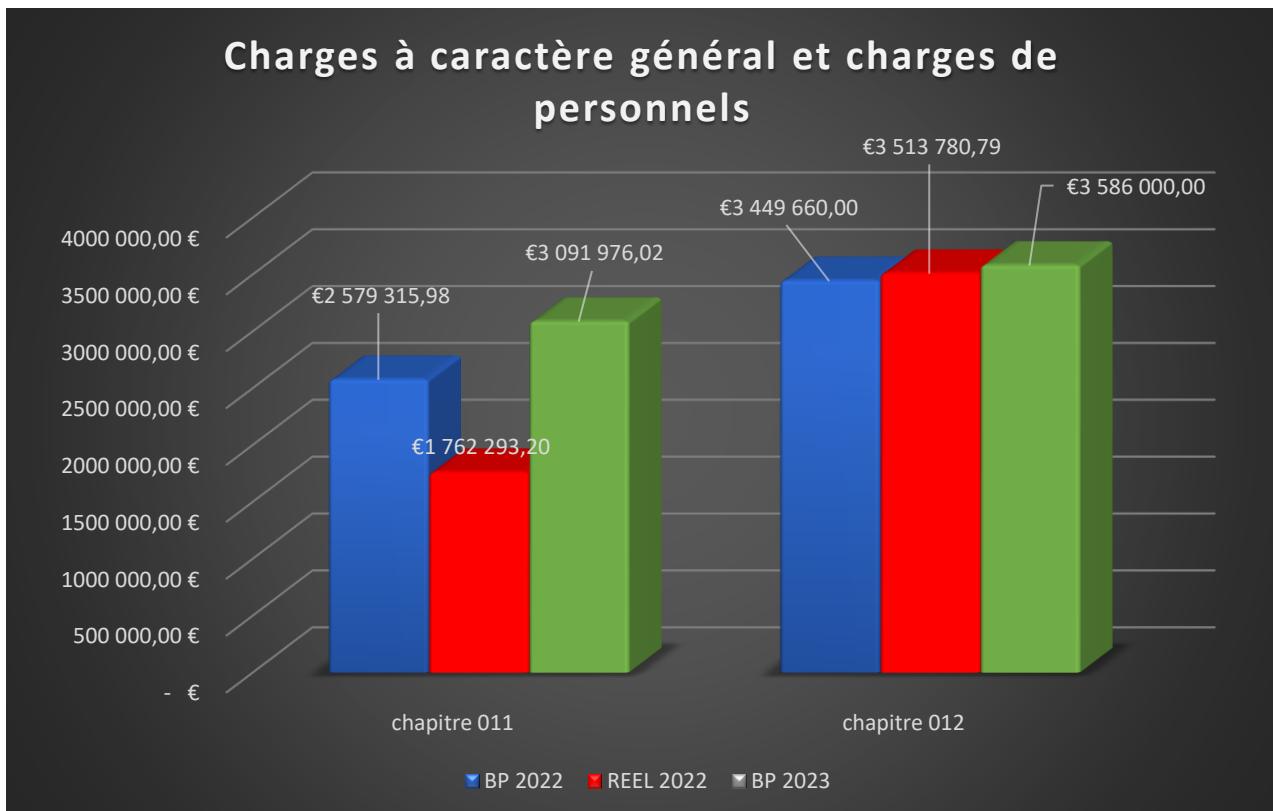
Le financement de ces opérations structurantes sera également assuré par un recours maîtrisé à l'emprunt, selon la capacité de la ville à rembourser les échéances.

Enfin il conviendra de contenir les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville, tout en maintenant la qualité du service public et en développant de nouveaux projets innovants de modernisation de notre administration. Ce choix drastique est dicté par la rigidité de nos dépenses de fonctionnement. En effet on peut considérer qu'environ 80% de nos dépenses sont contraintes (charges de personnel, fluides, contrats de maintenance réglementaires, assurances, intérêts de la dette ...).

La collectivité s'engage par ailleurs et dans la mesure du possible à poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux de composition des coûts inchangés) et d'optimisation des recettes.

En conclusion, les enveloppes allouées au budget 2023 seront une traduction du Plan Pluriannuel d'Investissement présenté lors du débat des orientations budgétaires et seront susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des besoins et du niveau de subventions accordées par nos différents partenaires financiers (Etat, Région Centre-Val de Loire, Département du Loiret, ...).

- ✓ Charges de personnel : en hausse car prise en compte du GVT et des réformes à venir selon les informations détenues à ce jour
- ✓ Une prévision des charges à caractère général maîtrisée bien qu'incertaine dans le contexte économique actuel.



Les charges de personnel 2023 :

Les dépenses prévisionnelles de personnel qui représentent 41.20 % des dépenses réelles de fonctionnement, sont programmées à hauteur de 3 586 M € au BP 2023 contre 3 550 M € au BP2022.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- ⇒ Les mesures gouvernementales
 - L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires en juillet 2022 aura un impact en année complète sur 2023 (+70 K€)
 - Une nouvelle évolution des salaires avec une projection de réévaluation du point d'indice en juillet 2023 au regard de l'inflation qui reste importante.
- ⇒ Des évolutions liées à la carrière des agents (avancements d'échelon, Glissement Vieillesse technicité)

Enfance – Jeunesse

Création d'une nouvelle école (en remplacement des 3 écoles existantes) intégrant une cuisine centrale et un restaurant scolaire

Les 3 écoles de Briare sont très énergivores par leur conception et ne permettent plus d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Elles posent des problèmes de sécurité à leurs abords ou de praticité pour les parents. La création de cette nouvelle école permettra de regrouper l'ensemble des enfants de la commune sur un même site, afin de favoriser le lien social et garantir l'égalité de traitement entre tous les enfants. Elle permettra également de proposer un nouvel environnement moderne et adapté à l'apprentissage dans des conditions optimums, de mutualiser les espaces (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) et de réduire les frais de fonctionnement. Cette nouvelle école répondra également aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain, notamment par la réduction drastique de notre empreinte carbone et la préservation des ressources naturelles.

En détail, la construction de ce groupe comprendra un pôle scolaire (école maternelle et élémentaire), un espace périscolaire et un restaurant scolaire avec cuisine centrale qui remplaceront les 3 écoles actuelles (Ecole du centre, Ecole Gustave Eiffel et Ecole Marcel Gaime).

Le projet se situera sur le terrain communal situé avenue Yver Bapterosses à côté du pôle petite enfance. Ce lieu d'implantation est stratégique car il jouxte le pôle petite enfance, le collège de Briare ainsi que les équipements sportifs (stade, gymnase et futur city-stade).

Une étude en 2022 a déjà montré la nécessité de ce projet, et en a défini les besoins et les contours. L'année 2023 sera consacrée à la réalisation d'études complémentaires, de recherche du maître d'œuvre avec concours d'architectes (réalisation d'une esquisse, d'un budget prévisionnel et d'une planification opérationnelle).

L'aboutissement de cette nouvelle étape finalisera le plan de financement. Une mobilisation forte de nos partenaires institutionnels est attendue sur ce projet. En fonction des subventions qui seront allouées et de la capacité financière de la commune, la collectivité financera le reste à charge par ponction d'une partie de l'autofinancement et fera appel à un emprunt pour le reste.

Vie quotidienne, culturelle, sportive et associative

Vie associative

La richesse associative de Briare se définit par le nombre d'adhérents et bénévoles qui s'impliquent, ainsi que par le nombre de manifestations qu'ils organisent, ouvertes aux membres, mais aussi et surtout ouvertes à tous les habitants et au-delà. Ils participent ainsi à l'attractivité de Briare, ce qui en fait, concrètement, une ville centre pour le territoire.

Le soutien apporté par la ville aux associations est multiple et ne se contente pas d'un appui financier sous forme de subventions. En 2022, les services de la ville ont participé à cette vie associative par de l'installation de matériel (barnums, barrières, scènes...) ou des travaux pour un coût valorisé de près de 60 000€, ainsi que la mise à disposition de salles municipales.

Les subventions versées en 2023 se montent à 100 000 € et participent au fonctionnement et aux investissements des associations sportives, culturelles, caritatives, et aux coopératives scolaires. L'achat d'un logiciel de réservation des salles municipales permettra dès le premier semestre 2023, de fluidifier les demandes et leurs validations, et de prévoir dès la demande, le matériel et les installations nécessaires pour toute animation.

Vie culturelle

Briare est riche d'acteurs culturels locaux de premier plan. La priorité de la ville est donc de leur donner les moyens de réaliser leurs projets, à destination du public briarois mais aussi Loirétain, au travers des subventions accordées, ainsi que de la mise à disposition des bâtiments et des agents municipaux. Les

associations à caractère culturel recevront en 2023 un montant total de subventions de 36 000€. Afin de diversifier la vie culturelle, une partie de la programmation est confiée à une société de production du territoire intercommunal, pour l'organisation de spectacles de renommée nationale, sans surcoût financier.

Un projet de micro-folie est en cours de réflexion en partenariat avec la CCBLP. Il s'agit d'implanter au Château de Trouse-Barrière des équipements numériques tels qu'un musée virtuel (connecté en réseau avec 8 musées nationaux) et un ensemble d'autres outils (casques à réalité virtuelle, tablettes ...) à des fins pédagogiques pour des publics divers (scolaires et particuliers).

Vie des commerces et des entreprises

2022 a vu la création d'un site dédié aux vitrines briaroises, financé par la commune, les halles briaroises. Ce site se veut la représentation virtuelle des vitrines réelles de nos artisans et commerçants, facilitant ainsi la communication des commerces ainsi que leurs ventes en ligne éventuelles. Il est destiné à se développer davantage, et à accueillir toutes les informations commerciales et d'animations de la ville.

Briare a organisé son 1er forum de l'emploi, sous l'impulsion du « Klub des entrepreneurs », et en partenariat avec pôle emploi. Le succès de cette 1ère édition, en amènera d'autres en 2023, facilitant la rencontre entre chercheurs d'emploi et entreprises du territoire.

En conclusion sur tout l'aspect animation et vie de la commune, les enveloppes budgétaires ont été remaniées pour élargir la proposition culturelle municipale et soutenir plus fortement les acteurs culturels et commerciaux locaux.

Aménagement urbain – Patrimoine Bâti

Bâtiments municipaux

La mairie de Briare est située dans l'ancien Château des Seigneurs du Canal, construit au XVIIe siècle. Cet édifice a été largement remanié au XVIIIe siècle pour lui donner son architecture actuelle. Ce bâtiment est aujourd'hui vétuste et très énergivore.

Dans le contexte de crise environnementale et énergétique couplée à une flambée de l'inflation, il est urgent d'opérer une rénovation énergétique de ce bâtiment. D'autant plus que son utilisation est soutenue. La mairie reçoit un large public au quotidien dans de mauvaises conditions.

La rénovation énergétique de la mairie est désormais ciblée comme prioritaire :

Les travaux de rénovation énergétique envisagés consistent à :

- Remplacer les menuiseries extérieures bois en simple vitrage
- Remplacement de la chaufferie par une PAC avec géothermie
- Installer des robinets thermostatiques
- Installer une ventilation intérieur double flux
- Refaire les plafonds (avec isolation) et les peintures.

Les travaux seront réalisés courant du second semestre 2023 au plus tard sur le premier semestre 2024.

Le coût prévisionnel des travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment est estimé à environ 700 000 € H.T.

Ce projet sera financé à 80% par des subventions. Le plan de financement mobilise déjà une part de 50% de subventions notifiée par l'Etat et le Département du Loiret. Le reste à financer sera assuré par un appel à subvention auprès de la Région Centre Val de Loire au titre du CRST porté par le Pays Giennois.

Le gymnase de Briare nécessite une rénovation importante qui sera engagé à partir de 2023 afin de recevoir et d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les associations sportives ainsi que les collégiens qui l'occupent. Ainsi la chaufferie fera l'objet d'un remplacement au premier semestre 2023. Des travaux d'amélioration des locaux seront également engagés afin de régler les dysfonctionnements constatés.

Le Centre Médico-Social a fait l'objet de nombreux aménagements en 2022 qui ont contribué à l'installation de trois nouveaux professionnels de santé sur Briare. Ces travaux seront poursuivis en 2023 avec l'aménagement de salles adaptées à l'exercice de professions médicales et/ou paramédicales. Ceux-ci permettront de recevoir

dans de très bonnes conditions d'autres professionnels de santé le cas échéant.

Les logements du pavillon de Trousse-Barrière et du stade seront réaménagés, modernisés et meublés dans le but de permettre l'accueil d'apprentis, de stagiaires et de salariés nouvellement embauchés sur Briare, qui pourront s'installer rapidement dans leurs nouvelles fonctions à des prix modérés.

Urbanisme et Foncier

Le lotissement municipal route d'Ouzouer voit déjà ses premières maisons construites, 9 lots sont vendus et les 2 derniers ont un compromis signé. L'année 2023 devrait voir la clôture du budget annexe de ce lotissement.

D'autres lotissements sont en projets sur le territoire communal, portés par des promoteurs privés ou des bailleurs sociaux. Ces derniers intègrent quelques pavillons sociaux au milieu de lots à construire. A ce jour, 7 projets existent, montrant ainsi l'intérêt des promoteurs et bailleurs pour la commune de Briare qui offre l'ensemble des services nécessaires à ces habitants. L'attractivité de Briare est renforcée par le label « petite ville de demain », qui met en avant les villes centres des territoires ruraux.

La commune de Briare a confié le cas de la friche France Cadran à l'EPFLI (établissement public foncier local), qui se substitue à la commune pour les études de terrain et les négociations avec les propriétaires pour un éventuel achat. L'année 2023 verra le retour de ces études et les décisions qui en découleront.

De nombreux projets photovoltaïques naissent sur la commune comme sur les communes voisines, poussés par la crise énergétique traversée par l'Europe. Beaucoup se situent sur des terrains privés, et la commune facilite l'avancée de ces projets en accompagnant les porteurs de projets dans les procédures de modifications éventuelles du PLUi.

Un projet se situe sur un terrain communal non agricole et rapportera un loyer conséquent à la commune dès sa mise en service.

Enfin, les projets de parc d'éoliennes ne sont pas autorisés.

Espaces publics – cadre de vie - tourisme

Briare est une ville touristique, dont le cadre doit profiter à la population comme aux visiteurs. C'est pourquoi une part importante des services de la ville et du budget est consacrée à son entretien, son fleurissement, sa propreté.

Face aux nouvelles normes imposées par l'état (notamment l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, y compris dans les cimetières depuis juillet 2022), la commune doit adapter son fonctionnement tout en maintenant un état d'entretien et de propreté à la hauteur des enjeux touristiques.

C'est ainsi que la ville a su maintenir son label 4 fleurs des villes et villages fleuris, qui n'évalue pas que l'aspect esthétique de la commune, mais aussi et surtout l'aspect environnemental comme les démarches de protection de la biodiversité et des ressources, pour ce concours.

Les années à venir feront perdurer l'équilibre nécessaire entre esthétique de la commune et préservation des ressources.

Les équipements en toilettes publiques nécessitent de gros travaux de rénovation, qui s'ajoutent aux coûts de leur nettoyage quotidien, surtout en période estivale. La ville compte à ce jour 7 toilettes publiques, dont seulement 2 sont automatisées. L'accueil des touristes ne nécessite pas un tel nombre, aussi, il est envisagé de détruire 3 d'entre elles (gare, square Pierre-Armand Thiébaut, église) et de remplacer celles du champ de foire par des toilettes automatiques nécessitant moins d'intervention des agents.

Enfin, le mobilier urbain nécessite également un remplacement et une modernisation, en harmonie avec la ville et le pont-canal rénové.

Un plan de remplacement a débuté en 2022, avec une première phase de concrétilsation en 2023, qui verra l'installation de bancs, jardinières et corbeilles en centre-ville, puis progressivement vers la périphérie sur 3 ans. Certains bancs seront adaptés aux personnes âgées, avec des assises plus hautes et des accoudoirs centraux. Ces aménagements seront en partie financés par le dispositif « ville amie des ainés » que Briare a rejoint en 2022.

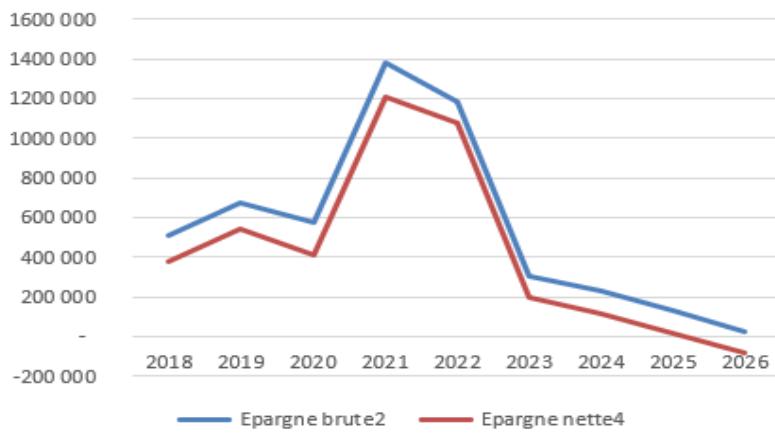
Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles	6 501 558 €	6 630 131 €	6 075 014 €	6 735 202 €	7 013 605 €	6 624 918 €	6 662 148 €	6 699 837 €	6 737 993 €
Dépenses réelles	5 990 267 €	5 955 031 €	5 501 225 €	5 355 330 €	5 827 152 €	6 319 246 €	6 433 831 €	6 571 505 €	6 712 399 €
Epargne brute²	511 290	675 100	573 789	1 379 872	1 186 453	305 672	228 317	128 332	25 594
Taux d'épargne brute ³	7,86%	10,18%	9,45%	20,49%	16,92%	4,61%	3,43%	1,92%	0,38%
Annuité en capital de la dette	133 716 €	130 353 €	164 655 €	167 882 €	108 333 €	108 333 €	108 333 €	108 333 €	108 333 €
Epargne nette⁴	377 574 €	544 747 €	409 134 €	1 211 990 €	1 078 120 €	197 339 €	119 984 €	19 999 €	-82 739 €
Taux épargne nette ⁵	5,81%	8,22%	6,73%	17,99%	15,37%	2,98%	1,80%	0,30%	-1,23%

La prospective des dépenses 2023 est un budget prévisionnel qui par rapport au BP 2022 est augmentée de 500 940€.

Le chapitre 011 a été augmenté de 19 % par rapport au BP 2022 afin de tenir compte de l'évolution de l'inflation annoncée.

Le chapitre 012 a été augmenté de 3.9 % par rapport au BP 2022 suite à l'impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine.

EPARGNE



2. Les masses financières 2023

	2023
Recettes réelles de fonctionnement	6 624 918 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 319 246 €
Epargne brute	305 672 €
Taux d'épargne brute	4,61%
Annuité en Capital de la dette	108 333 €
Capital restant au 31/12/N	797 917 €
Epargne nette	197 339 €
Taux d'épargne nette	3%

Le budget 2023 ainsi élaboré sera équilibré tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement. A noter l'évolution des ratios d'épargne à 4.61 % contre 9.52 % en 2022 (pour rappel : le niveau prudentiel de ratio d'épargne brute est de 10%).

Le budget 2023 a été élaboré avec prudence en tenant compte d'un contexte financier toujours incertain mais avec la volonté de réaliser les investissements promis.

Pour ce faire, il faut poursuivre et si possible amplifier les efforts d'économies et les bonnes pratiques dans tous les domaines, avec en ligne de mire, la réduction des dépenses non essentielles. Ces économies potentielles, qui pourraient être réalisées, sont le principal levier dont dispose la ville pour amortir les inévitables hausses des dépenses indirectes telles que les augmentations des fluides.

IV. les dépenses et recettes d'équipements

Les dépenses d'investissement 2023 sont, comme chaque année, composées de nouvelles opérations et d'opérations récurrentes (études, acquisitions et renouvellements de matériels et de travaux de bâtiments et de voirie).

Le Plan d'Investissement présenté en annexe donne une vision synthétique des opérations qui seront engagées en 2023 et des enveloppes budgétaires qui seront nécessaires à sa réalisation.

L'ensemble du plan d'investissement présenté sera financé sans recours à l'emprunt.

Aussi pour couvrir l'ensemble des dépenses du plan, la ville dispose :

De fonds propres avec :

- ✓ Le Fonds de Compensation de TVA (FCTVA)
- ✓ La taxe d'aménagement
- ✓ L'autofinancement, constitué par les dotations aux amortissements et par virement provenant de la section de fonctionnement pour assurer l'équilibre budgétaire.

De subventions d'investissements des partenaires institutionnels ou non (Etat, Région, ...) avec :

- ✓ Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)
- ✓ La Région Centre-Val de Loire
- ✓ Le Département du Loiret
- ✓ Le Fonds de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Pour assurer l'équilibre de section d'investissement et financer tout ou partie des investissements prévus sur 2023, les différents partenaires institutionnels seront consultés. Ainsi, des délibérations ont été et seront prises dans ce sens afin de permettre la signature des conventions d'appui financier dans le cadre des appels à projets et le dépôt des dossiers de demandes de subventions.

En annexe2, le plan d'investissement 2023

IV. Conclusion :

Le devoir des élus briarois est de maintenir les services publics auxquels la population a droit, tout en les modernisant, et de maintenir un niveau économique, associatif, culturel et sportif favorable à l'attractivité de la commune.

Mais il est également primordial d'amener Briare au niveau de son rang de ville centre, avec la création de nouveaux équipements et une sécurisation accrue de ses habitants.

Pour ce faire, le budget de la ville de Briare doit dégager suffisamment de capacité d'autofinancement pour répondre à ses besoins d'investissements, tout en préservant un budget de fonctionnement suffisant pour répondre aux besoins.

Face au désengagement de l'état et à l'augmentation inéluctable de certaines charges de fonctionnement, la commune de Briare se doit de maîtriser ses dépenses publiques par divers moyens :

- Limiter la consommation énergétique par des travaux d'isolation et la modernisation des chaufferies.
- Négociation permanente des contrats et des achats.
- Externalisation de certaines prestations culturelles pour soutenir plus fortement les acteurs locaux.
- Maîtrise de la masse salariale.
- Maîtrise des fonds publics destinés aux associations, sans pour autant limiter leurs actions.

La réalisation des projets de la mandature se fera aussi par un recours à l'emprunt, qui est réaliste au regard de la dette actuelle de la ville, mais qu'il faut cependant limiter pour ne pas pénaliser les mandats suivants.

Cette capacité liée à la recherche active de subventions institutionnelles permettra les investissements nécessaires à la réalisation des projets de la mandature, projets structurants pour notre commune, assurant une meilleure qualité de vie pour nos habitants actuels et futurs.

ANNEXE 1 - Ville de Briare - DOB 2023

INVESTISSEMENT 2022 - Restes à réaliser Dépenses (report 2023)

OPERATION	NATURE/OBJET	BUDGET VILLE	EMIS 2022	RAR 2023
15492	ETUDE DE FAISABILITE GEOTHERMIE SITE MAIRIE	10 320,00	0,00	10 320,00
2022-16	AMO CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE TRANCHE FERME	26 520,00	0,00	26 520,00
2022-006376	FOURNITURE ET POSE D'UN PARE-BALLONS AU STADE	13 927,31	0,00	13 927,31
2022-006430	FABRICATION ET POSE D'UN VANTAIL EN BOIS EXOTIQUE POUR STADE	15 824,40	0,00	15 824,40
2022-006431	FABRICATION ET POSE PORTE D'ENTREE EN BOIS EXOTIQUE POUR ALSH 1 SQUARE FOCH	7 791,60	0,00	7 791,60
2022-006161	2 SUPPORTS ADHESIFS POUR PANNEAU SIGNALISATION TOURISTIQUE	708,00	0,00	708,00
2022-006163	1 PANNEAU DIRECTIONNEL DE SIGNALISATION TOURISTIQUE	2 100,00	0,00	2 100,00
2022-006577	HAYON ARRIERE ET RIDELLES POUR CAMION IVECO	3 398,47	0,07	3 398,40
2021-08	REMORQUE COCHET ET ACCESSOIRES POUR ESPACE NATURE	4 980,00	3 672,00	1 308,00
2022-006654	REEMPLACEMENT POTEAU INCENDIE RUE DE L'ABBE GAUDRY	4 040,97	0,00	4 040,97
2022-006103	LOT DE 12 CHAISES POUR ALSH	716,54	0,00	716,54
2022-006060	LAVE LINGE POUR ECOLE GAIME	599,90	0,00	599,90
15492	MISSION MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DE 4 BATIMENTS COMMUNAUX	20 972,72	0,00	20 972,72
15492	REHABILITATION DE 4 BATIMENTS COMMUNAUX	1200,00	0,00	1200,00
15492	REHABILITATION DE 4 BATIMENTS COMMUNAUX	4 971,28	0,00	4 971,28
15492	REHABILITATION DE 4 BATIMENTS COMMUNAUX	14 616,00	0,00	14 616,00
2022-14	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBIL HOMES	282 600,01	78 240,00	204 360,01
18539	ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC	12 480,00	0,00	12 480,00
19550	INSTALLATION ET MAINTENANCE DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION	199 352,64	197 453,67	1898,97
19549	TRAVAUX FUTURE SALLE INFORMATIQUE	261,89	0,00	261,89
2021-02	CREATION RESEAU ARROSAGE AUTOMATIQUE EV PARC MAIRIE	3 126,96	0,00	3 126,96
2021-10	FOURNITURE ET LIVRAISON MOBILIER URBAIN	60 000,00	0,00	60 000,00
19546	REAMENAGEMENT TERRAIN 25 AVENUE YVER BAPTEROSSES	107 930,12	0,00	107 930,12
19546	FOURNITURE ET POSE DE TERRAIN MULTISPORTS	29 090,40	0,00	29 090,40
19546	FOURNITURE ET POSE D'UN GAZON SYNTHETIQUE TERRAIN MULTISPORTS	1193,28	0,00	1193,28
19546	SCELLEMENT POSE ET MONTAGE TERRAIN MULTISPORTS	8 088,00	0,00	8 088,00
18539	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ANNEES 3 ET 4	225 690,86	157 549,60	68 141,26
2022-006720	MISE EN PLACE RESEAU WIFI BATIMENT MAIRIE	2 516,00	0,00	2 516,00
Total général programme investissement		1 065 077,35	436 915,34	628 162,01
OPERATION	NATURE/OBJET	BUDGET VILLE	EMIS 2022	RAR 2023
2021-15	SUBVENTION TRANSFORMATION NUMERIQUE DES TERRITOIRES	22 068,00	0,00	22 068,00
2021-10	SUBVENTION Mairie de DIJON DANS LE CADRE D APPUI PR DES TERRITOIRES INOVANTS SENIORS	17 653,00	0,00	17 653,00
2021-10	SUBVENTION Mairie de DIJON DANS LE CADRE D APPUI PR DES TERRITOIRES INOVANTS SENIORS	3 000,00	0,00	3 000,00
15492	SUBVENTION ETUDE FAISABILITE GEOTHERMIE Mairie	5 160,00	0,00	5 160,00
Total général programme investissement		47 881,00	0,00	47 881,00

Annexe 2 : le plan d'investissement 2023

OPERATIONS

Opération (sans RAR)

2023

Programmes récurrents

16510	Opération façade	15 000 €
2023-01	Logiciels divers	35 000 €
2023-02	Véhicule(s)	30 000 €
2023-03	Matériel Informatique	10 000 €
2023-04	Matériel PPI	30 000 €
2023-05	Matériels HORS PPI	0 €
2023-06	Entretien Patrimoine Bâtiment	40 000 €
2023-07	Voirie Communale	60 000 €
2021-10	Renouvellement mobilier urbain	40 000 €
2023-16	Reprise concession cimetière	20 000 €
2023-08	Illuminations de noël	5 000 €

Programmes réalisés et/ou en cours

18539	Rénovation éclairage public	10 000 €
2022-16	Construction groupe scolaire	169 797 €
19550	Vidéoprotection	31 754 €
2022-14	MOBILHOME POUR CAMPING	3 500 €
	Nouveaux Programmes	
2023-15	Réserve foncière	150 000 €
15492	Rénovation thermique mairie	840 000 €
2023-09	extension réseau électrique ENEDIS terrain rue de Bois Curé	28 000 €
2023-10	Travaux Ad'Hap	30 000 €
2023-11	Systèmes informations mairie (système audioconférence PCS)	15 000 €
2023-12	Renouvellement matériel CSC	20 000 €
2023-13	Installation toilettes automatiques Champ de Foire	95 000 €
2023-14	Travaux renouvellement chaudière gymnase	60 000 €
	Total dépenses programme	1 738 051 €
	Total recettes programme	560 000 €
	Coût annuel	1 178 051 €

Plan de financement prévisionnel du projet de rénovation de la mairie :

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux et AMO	700 000 €	840 000 €	Etat (DSIL)	217 000 €	31%
		0 €	Région (CRST)	217 000 €	31%
		0 €	Département (volet2)	126 000 €	18%
			Autofinancement	140 000 €	
TOTAL	700 000 €	840 000 €	TOTAL	700 000 €	

→ Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Année	Budget Alloué	Réalisations	Evol (%) / N-1
2015	110 000 €	119 893 €	
2016	117 000 €	110 509 €	-7,83%
2017	80 000 €	89 269 €	-19,22%
2018	80 000 €	40 109 €	-55,07%
2019	70 000 €	76 955 €	91,86%
2020	70 000 €	71 920 €	-6,54%
2021	70 000 €	71 712 €	6,66%
2022	76 908 €	69 881 €	-8,90%

→ Evolution de la redevance d'eau aux abonnés

Année	Réalisations	Evolution
2015	119 893 €	
2016	110 509 €	-7,83%
2017	89 269 €	-19,22%
2018	36 394 €	-59,23%
2019	76 955 €	111,45%
2020	71 920 €	-6,54%
2021	71 712 €	-0,29%
2022	64 881 €	-9,53%

→ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Année	Budget Alloué	Réalisations	Evol (%) / N-1
2015	15 328 €	11 708 €	
2016	24 844 €	8 795 €	-24,88%
2017	15 636 €	9 166 €	4,22%
2018	49 647 €	6 411 €	-30,06%
2019	23 229 €	6 712 €	4,70%
2020	22 184 €	11 946 €	77,98%
2021	241 210 €	5 747 €	-51,89%
2022	138 981 €	4 140 €	-27,96%

→ Evolution de l'épargne en régie entre 2015 et 2022

L'épargne	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles	119 893 €	110 509 €	89 269 €	40 109 €	76 955 €	71 920 €	69 881 €	76 908 €
Dépenses réelles	11 708 €	8 795 €	9 166 €	6 411 €	6 712 €	11 946 €	5 747 €	4 140 €
Epargne brute²	108 185	101 714	80 103	33 698	70 243	59 974	64 134	72 768
Taux d'épargne brute ³	90,23%	92,04%	89,73%	84,02%	91,28%	83,39%	91,78%	94,62%
Annuité en capital de la dette	26 368 €	27 313 €	28 292 €	29 305 €	30 556 €	14 617 €	15 180 €	0 €
Epargne nette⁴	81 817 €	74 401 €	51 811 €	4 393 €	39 687 €	45 357 €	48 954 €	72 768 €
Taux épargne nette ⁵	68,24%	67,33%	58,04%	10,95%	51,57%	63,07%	70,05%	94,62%

² Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

³ Taux épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

⁴ Epargne nette = épargne brute - annuité en capital de la dette

⁵ taux d'épargne nette = épargne nette / recette réelles de fonctionnement

→ Dépenses d'investissement (tous chapitres de la section confondus)

Année	Prévisions	Réalisations	Evol (%) / N-1
2015	268 064 €	9 849 €	
2016	348 669 €	36 897 €	274,63%
2017	345 598 €	0 €	-100,00%
2018	375 742 €	0 €	
2019	377 503 €	0 €	
2020	433 242 €	0 €	
2021	250 000 €	748 €	
2022	445 375 €	0 €	

Rétrospective 2022 :

Section de Fonctionnement

→ Assistance technique pour le suivi de la DSP 3 450 € HT

L'autofinancement constaté fin 2022 et reporté sur le budget 2023 ne nécessite pas d'augmenter le prix du m3 d'eau.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 Budget Lotissement (budget créé en 2019)

La fin de l'année 2022, 9 parcelles sur 11 ont été vendues et 2 sont sous compromis mais non vendues.

La collectivité devra obligatoirement rembourser l'emprunt relais en 2023 qui sera l'année de clôture de ce budget annexe.

1 – Recettes réelles de fonctionnement			
Année	Budget Alloué	Réalisations	Evol (%) / N-1
2019	0 €	0 €	
2020	0 €	0 €	
2021	361 069 €	226 627 €	
2022	135 000 €	68 516 €	-69,77%

2 - Dépenses réelles de fonctionnement			
Année	Budget Alloué	Réalisations	Evol (%) / N-1
2019	383 000 €	3 200 €	
2020	379 810 €	10 970 €	242,81%
2021	662 269 €	194 009 €	1668,54%
2022	190 848 €	164 568 €	-15,17%

3 - L'épargne

L'épargne	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles	0 €	0 €	226 627 €	68 516 €
Dépenses réelles	3 200 €	10 970 €	194 009 €	164 568 €
Epargne brute²	- 3 200	- 10 970	32 618	- 96 052
Taux d'épargne brute³			14,39%	-140,19%
Annuité en capital de la dette	0 €	0 €	0 €	0 €
Epargne nette⁴	-3 200 €	-10 970 €	32 618 €	-96 052 €
Taux épargne nette⁵			14,39%	-140,19%

² Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

³ Taux épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

⁴ Epargne nette = épargne brute - annuité en capital de la dette

⁵ taux d'épargne nette = épargne nette / recette réelles de fonctionnement

4 - les dépenses réelles d'investissement

Année	Prévisions	Réalisations	Evol (%) / N-1
2019	0 €	0 €	
2020	0 €	0 €	
2021	0 €	0 €	
2022	300 000 €	0 €	

	DEPENSES	RECETTES
Surface de vente en M2 (49,83€ HT)	7 246	
Prix d'acquisition du terrain		127 357
Coût total des dépenses		205 173
Recettes totales estimées		358 327
TOTAL	332 530	358 327